

AMBITIONS 2030

***Un programme résolument tourné vers
plus de supracommunalité
en concertation avec tous les niveaux de pouvoir***

Axes majeurs :

1. Sécurité
2. Développement économique (entreprises et agriculture)
3. Enseignement et formation

Ambitions 2030 –Programme

Ce programme du MR pour la province de Namur tient compte des intentions de la DPR pour aller vers plus de supracommunalité et être en phase avec les autres niveaux de pouvoir (Communes, RW, FWB, fédéral).

Cette note permet d'identifier les métiers/grandes thématiques que le MR souhaite garder prioritaire au niveau provincial.

La supracommunalité

Il n'existe pas définition de la supracommunalité.

Selon le professeur Grandjean, elle peut être envisagée sous différents axes :

- Directement rémunérées : BAA, formation RGB...
- Gratuite à destination des communes : centrales marchés publics, tire-lire (biblio)...
- Gratuite à destination de la population : santé mentale, assurance volontariat, subside aux festivals....
- Légale : cours d'eau, patrimoine classé, formation AMU , lecture publique...
- Subventionnée d'intérêt provincial : médecine scolaire, bibliothèque centrale et itinérante
- Territoriale : ZS, points nœuds
- Public-privée : subside CCI

Une évolution en continu

Le programme local général du MR entend « réformer drastiquement les provinces ». La Province de Namur n'a donc pas attendu la DPR pour ce faire. Des choix ont été faits et posés et ce, sans licenciement.

Au cours de la prochaine législature, le MR entend poursuivre cette réforme tout en évitant une dispersion des moyens vers d'autres territoires et de **mieux collaborer** avec les entités fédérées pour coordonner les politiques régionales et/ou communautaires sur l'ensemble du territoire namurois.

D'après une récente enquête auprès des communes et CPAS wallons :

- Les Provinces sont considérées comme un partenaire clé pour 79% des sondés ;
- Les thématiques supracommunales sollicitées sont la sécurité, la gestion des cours d'eau, les services d'appui (RGPD, RH, Informatique, marchés publics...);
- Les petites communes craignent une vampirisation des moyens vers les grandes communes et considèrent les provinces comme le partenaire adéquat.

Les sources de financement de la PN

Dans sa déclaration politique budgétaire 2024, la PN a inscrit un budget de 191 mios€. Les recettes proviennent :

- À 50% de la fiscalité (précompte immobilier, taxes, compensations wallonnes « Plan marshall » : 95 mios€
- A 15% du fonds des provinces : 23mios€
- A 35% recettes de prestations ainsi que des subventions (+ fonds de pension Ethias) : 73 mios €

ECONOMIE

Le MR de la Province de Namur veut soutenir la politique de développement économique du BEP.

Qu'est-ce que le développement économique en PN ?

- Géré par une IC : le BEP, bras opérationnel de l'institution provinciale
- Implication provinciale via une cotisation (obligatoire) et une subvention annuelle ;
- Un pôle 100% dédié aux agriculteurs : le pôle agro de Ciney (Ecole provinciale d'agronomie et des sciences de Ciney, bac agro, Office provincial d'agriculture, pôle fromager)

S'agit-il de supracommunalité ?

Oui, le développement économique, via le BEP, accompagne tant les communes que des projets à vocation supracommunale (ex : développement d'un zoning ou d'un parc d'activités).

Rétroactes législature précédente (compte 2023, uniquement à l'ordi)

Dépenses de transfert

- BEP : cotisation : 2.700.000 € + subside : 1.790.000€ soit un total de **4.490.000€** ;
- INASEP : cotisation : 885.000€ + subside : 500.000€ soit un total de **1.385.000€** ;

Quelle est la plus-value de rester dans le giron provincial ?

- Risque de dilution des moyens si reprise par le régional ;
- Risque d'insuffisance des moyens si reprise par le communal ;
- Risque que certaines communes se tournent vers le Hainaut ou le Luxembourg (Idelux et Igretec) si inaction du pouvoir provincial namurois (déplacement de l'axe d'attractivité économique) ;
- Spécificité du BEP : sensible aux communes rurales.

Propositions

- Continuer à soutenir nos entreprises et le tissu économique notamment via le BEP ;
- Finaliser le processus de filialisation BEP/INASEP afin de réaliser des économies et d'avoir une intercommunale unique en province de Namur ;
- Renforcer la rencontre entre le milieu de l'enseignement et de l'entreprise par une meilleure collaboration entre nos écoles et les entreprises de l'ensemble du territoire provincial (contact via les communes, le BEP, etc)
- Maintenir l'offre de diversification offerte aux agriculteurs, via le pôle agricole de Ciney, mais aussi en soutenant les fermes pédagogiques de la province ;
- Envisager une diminution des taxes sur les activités économiques.

SECURITE

Le MR de la Province de Namur veut intervenir davantage dans la sécurité notamment par une intervention dans le financement des zones de secours afin d'alléger les finances communales

Qu'est-ce que la sécurité en PN ?

- La gestion de 2 écoles de formation : académie de police et l'école provinciale de sécurité civile (école du feu et AMU), en ce compris un centre pratique du feu ;
- La contribution financière aux 3 zones de secours avec un rôle d'observation au sein des zones ;
- Le bureau des amendes administratives ;
- La lutte contre les inondations ;
- La formation aux métiers de la sécurité.

S'agit-il de supracommunalité ?

Oui, en partie

Intervention financière nette pour la PN (à l'ordinaire, compte 2023)

Dépenses de transfert : 20,2 mios€ pour les zones de secours (**part provincial du financement des zones de secours par les pouvoirs locaux = 46%** soit 20,2mios€ sur un financement par les pouvoirs locaux de 43,4mios€)

Valeur ajoutée du maintien dans le giron provincial

- La PN forme, avec excellence, dans des structures permettant les mises en situation réelle ;
- La PN contribue au financement des forces de sécurité et allège la charge financière pesant sur les communes ;
- En tant qu'organe supracommunal, il y a une possible mutualisation des moyens (véhicules, bâtiments, etc) et des ressources (RH d'appui notamment) ;
- Un contact étroit avec le Gouverneur.

Propositions

1. Une reprise majorée de la dotation communale pour alléger les charges des communes namuroises, à condition de devenir l'organe de gestion des zones de secours (soit 30,5mios€/année) ;
2. Mieux coordonner les 3 zones de secours
3. Faire passer l'école du feu en régie pour une gestion plus souple et intégrée ;
4. Intégrer la gestion des zones de polices et de sécurité civile dans l'organe de gestion provincial supracommunal.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Le MR de la Province de Namur veut veiller à ce que l'enseignement et les formations de qualité dispensés soient préservés sur son territoire.

Qu'est-ce que l'enseignement en PN ?

- 11 sites d'enseignement et de formation dans 6 communes ;
- Un enseignement de qualité dans des écoles d'excellence : équitation (EPEEG), agriculture (EPASC), Horeca (EHPN), etc ;
- Un P.O qui investit pour des infrastructures durables et adaptées aux besoins de ses élèves ;
- Plus de 5.000 élèves dans le secteur de l'enseignement (hors formation) : secondaire, supérieur, promotion sociale ;
- Plusieurs cycles d'enseignement : le secondaire (EMAP, EHPN), le supérieur (HEPN), la promotion sociale (IPFS) et la formation (EPSC, EPAP, etc) ;
- Des formations en phase avec les métiers en pénurie : soins infirmiers, horeca, etc ;
- Un P.O qui ouvrent de nouvelles formations adaptées aux réalités du terrain : bac en gestion de crise, master en soins infirmiers
- Des formations continuées (employés, ouvriers, etc)

S'agit-il de supracommunalité ?

Non, difficile d'y faire entrer la supracommunalité. L'enseignement et la formation de la PN sont présents sur l'ensemble du territoire mais, il ne s'agit pas de supracommunalité. Plutôt un **service à destination directe des citoyens afin de pallier aux manquements de la FWB.**

Si non, est-il au cœur de 4 métiers provinciaux ?

Oui

Intervention financière nette pour la PN (à l'ordinaire, compte 2023)

- 6,8 mios€
- + transfert : 568.000 € (asbl cercle équestre, compagnons hôteliers, euroskills, CPEONS, etc)

Valeur ajoutée du maintien dans le giron provincial

La Province, au-delà des subventions, met les moyens pour dispenser un enseignement d'excellence et investit pour offrir des locaux et du matériel adaptés. Son enseignement qualifiant (école hôtelière, EPASC, Ecole provinciale d'équitation et d'élevage de Gesves, etc) est reconnu dans les domaines d'expertise spécifiques et par les milieux professionnels. Par ailleurs, la Province de Namur offre des formations continuées aux agents du service public, forte de son expérience en la matière. En transférant l'enseignement vers un autre niveau de pouvoir, les moyens disponibles seraient dilués vers d'autres territoires.

Propositions

1. Préserver l'enseignement et les formations de qualité et d'excellence sur notre territoire pour répondre encore mieux aux métiers en pénurie ;
2. S'inscrire pleinement dans la réflexion de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la fusion des réseaux, via notre présence au sein du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS)
3. Poursuivre la recherche de fonds et investir dans nos infrastructures.

SANTE/SOCIAL (Vivre-mieux)

Le MR de la Province de Namur veut continuer à consacrer ses moyens pour le vieillissement actif, la santé mentale et scolaire, la lutte contre les violences.

Qu'est-ce que le vivre-mieux en PN ?

- La Santé mentale (MPME, SSM, clinique de l'exil, équipe mobile d'intervention en santé mentale, Maison de l'adolescence) ;
- La santé scolaire (centre PMS-PSE) ;
- Les aînés (gérontopôle, SPAF) ;
- La prévention contre les assuétudes (service de santé affective, sexuelle et de réduction des risques) ;
- La lutte contre les violences sous toutes ses formes (service d'aide et d'intervention locales pour les familles et les enfants, , espace Violences IntraFamiliales) ;
- La petite enfance : soutien à IMAJE.

S'agit-il de supracommunalité ?

Présence sur l'ensemble du territoire, mais **service à destination des individus**. Pas de la supracommunalité en tant que tel, mais un service direct aux citoyens sur tout le territoire.

Si non, est-il au cœur de 4 métiers provinciaux ?

Oui

Intervention financière nette pour la PN (à l'ordinaire, compte 2023)

- 12.7 mios€
- + 871.000€ (SPAF, un pass dans l'impasse, IMAJE, etc) en dépenses de transfert

Valeur ajoutée du maintien dans le giron provincial

- Réelle expertise développée par la PN en termes de santé mentale : équipe mobile, création de clubs thérapeutiques, etc ;
- Mise à disposition de moyens financiers pour offrir des structures adaptées et durables pour les usagers, patients et travailleurs ;
- Capacité d'innovation des équipes para-médicales (Mado, clinique de l'exil, clubs thérapeutiques) avec une capacité à aller vers de nouvelles pratiques (ex : DPR : agriculture sociale / EPASC / Serres à Jambes...);
- **Présence sur l'ensemble du territoire** (10 communes) avec des moyens spécifiques alloués aux namurois sans dilution à un échelon plus vaste.

Propositions

1. Renforcer la coordination avec les instances régionales et communautaires en particulier l'AViQ en matière d'action de prévention
2. En concertation avec la RW, coordonner un plan de vieillissement actif sur l'ensemble provincial via l'outil provincial qu'est le gérontopôle et ce, sur les différents aspects du vieillissement (formation « care&cure des travailleurs, silver économie, etc)
3. Contribuer à la création d'une structure unique pour la santé des élèves (fusion PMS/PSE) et en assurer la coordination et une gestion intégrée ;
4. Se positionner comme le référent provincial en termes de santé mentale ;
5. Poursuivre la recherche de fonds et investir dans nos infrastructures.
6. Poursuivre nos actions en matière de lutte contre les violences

CULTURE ET PATRIMOINE

Le MR de la Province de Namur veut que la culture reste une priorité sur tout le territoire.

Qu'est-ce que la culture en PN ? 2 axes de développement :

Développement interne propre à la PN	Soutien aux partenaires externes
<ul style="list-style-type: none">• Musée MAAN-TreM.a• Musée Rops• Espace culturel provincial: le Delta• Valorisation du patrimoine culturel local avec le service du patrimoine culturel• Lecture publique	<ul style="list-style-type: none">• Soutie aux 14 centres culturels locaux et aux 3 centres culturels régionaux• Soutien conséquent aux grands évènements et/ou acteurs culturels du territoire (FIFF, SAN, FIRR, EOP)• Soutien ponctuel « coup de pouce » aux initiatives culturelles des acteurs locaux (appels à projet et règlement musique, culture pour tous, patrimoine, etc.)

S'agit-il de supracommunalité ? Oui, en partie : diffusion culturelle sur tout le territoire

Intervention financière nette pour la PN (à l'ordinaire, compte 2023)

- 7,3 mios € +
- + 1,2 mios € (article dédicacé et règlements/appel à projets) en dépenses de transfert

Valeur ajoutée du maintien dans le giron provincial

La PN apporte une plus-value à la culture namuroise en raison d'une vision territoriale que n'ont pas les communes. Les ambitions culturelles pour un territoire plus large qu'une commune font de la PN un acteur clé du territoire provincial. Ce rôle de fédérateur sera amplifié avec **Namur2030** et les **200 ans de la Belgique**. Par ailleurs, au regard des intentions de la DPR et de la DPC, la PN peut lairement être ce maillon intermédiaire entre les communes et les entités fédérées pour l'atteinte des objectifs vu son écosystème, son expertise, sa connaissance du terrain, son réseau de proximité (asbl, SI, acteurs des petites communes).

Propositions

1. En concertation avec l'AWaP, faire de la PN la référente en matière de patrimoine : maillon intermédiaire entre la RW et les communes pour « poursuivre la dynamique de recensement thématique » + aide à la reconnaissance internationale du patrimoine avec un rôle de **coordination**
2. Amplifier le travail en supracommunalité sur le territoire :
 - Poursuivre le soutien aux CC en le conditionnant au développement d'au moins 1 projet supracommunal par CC (avec coordination de la PN) sur l'ensemble de la législature ;
 - Amplifier le travail en décentralisation de nos structures culturelles avec une mission d'expertise pour la transmission de compétences et de savoirs (Au moins 1 accompagnement/an pour les musées et le Delta).
3. Participer à la coordination des évènements culturels majeurs de la législature :
 - Contribuer à Namur2030 ;
 - Porter et développer un projet culturel territoire « 200 ans de la Belgique » (à l'instar du défi culturel).
4. Poursuivre les projets d'extension et/ou de rénovation de nos espaces culturels en allant vers le mécénat (+ faire du lobbying pour l'adoption d'un incitant fiscal – cf DPC) ;
5. Accompagner le processus de transition culturelle durable par la modernisation des infrastructures culturelles

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT (transition territoriale)

Le MR de la Province de Namur veut poursuivre sa gestion des cours d'eau catégorie 2 et 3, son soutien aux communes en termes de voiries, cartographie ainsi que son accompagnement dans la lutte contre les inondations.

Qu'est-ce que la transition territoriale en PN ?

- Gestion des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie (gestion Cours d'eau cat.3 via collaboration avec les communes) ;
- Voiries et cartographie ;
- Participation citoyenne (conseils consultatifs, budget participatif).

S'agit-il de supracommunalité ?

Oui, de manière intégrée pour certains secteurs avec une rationalisation des moyens et des ressources en soutien aux communes qui se voient soulagées sur certains aspects

Intervention financière nette pour la PN (à l'ordinaire, compte 2023)

- 3,5 mios€
- 100.000€ (contrat rivières, GAL, participation citoyenne) en dépenses de transfert

Valeur ajoutée du maintien dans le giron provincial

- Réelle expertise en matière de cours d'eau et de voiries avec une gestion supracommunale pleinement intégrée pour les cours d'eau ;
- En matière de voiries, intervention du service technique en tant qu'appui/support auprès des communes. S'agissant de profils spécifiques peu présents dans les communes, les ingénieurs provinciaux accompagnent les communes dans la gestion de leurs chantiers travaux (= une prestation de services) ;
- Développement d'une politique provinciale supracommunale en termes de mobilité douce notamment avec les points nœuds ;
- Maintien indispensable à un échelon provincial pour mieux répondre aux besoins d'un territoire restreint tout en rationalisant les moyens sans pour autant les diluer.

Propositions

1. Reprendre entièrement la compétence communale « cours d'eau de 3^{ème} catégorie » pour aller au-delà des contrats actuellement établis avec les communes ;
2. Accompagner les communes dans la gestion de leur voirie, de la politique de lutte contre les inondations, dans les initiatives de mobilité douce, de respect de la biodiversité ;
3. Poursuivre le programme provincial visant à tendre le plus vite possible vers le « 0 émission » ;
4. Cesser les activités ayant une plus-value moindre (conseils consultatifs, budget participatif) ;

DVC (domaine de Chevetogne)

Le MR de la Province de Namur veut une poursuite de l'évolution du DVC

Qu'est-ce que le DVC en PN ?

- Passage en régie le 01.01.2022 ;
- 57 ETP ;
- 4,4 mios € de dépenses nettes via une dotation (5 mios€ inscrits au BI2024)

Quelle est la plus-value de rester dans le giron provincial ?

- Base de loisirs présente sur 2 communes (Ciney, Rochefort) ;
- Participer à l'attractivité du Sud de la province de Namur
- Est pourvoyeur d'activités et d'emplois locaux

Propositions

Poursuivre l'évolution du Domaine de Chevetogne en tant que parc public et attraction phare du sud de la Province.

SUPPORT

Le MR de la Province de Namur veut accroître l'octroi de services d'appui en soutien aux communes là où d'autres opérateurs ne le font pas

Qu'est-ce que les services support en PN ?

RH, services juridiques (assurances, RGPD, etc), informatique, communication, etc.

Lien avec la DPR/DPC

DPR, page 97 : *Pour outiller au mieux les élus locaux dans leur mission et avant toute réforme, le Gouvernement : Procèdera à l'évaluation du « Programme stratégique transversal » et à son amélioration ;*

S'agit-il de supracommunalité ?

Oui, service duplicable et adaptable auprès de nombreuses communes.

Il s'agit de prestations de services mais un développement sous le prisme de la supracommunalité (expertise/accompagnement) permettrait d'alléger la charge des communes (mais **pas leurs responsabilités**) dans des matières spécifiques et bien définies = mutualisation des ressources notamment, pour les petites communes n'ayant pas de profils spécifiques.

Rétroactes législature précédente

Y a-t-il des précédents ? oui : BAA, service voirie, cours d'eau et points-nœuds

Valeur ajoutée du développement de ce service

- Expertise reconnue et de qualité dans plusieurs secteurs provinciaux ;
- Certaines communes n'ont pas les moyens de recruter des profils spécifiques ;
- De plus en plus de réglementations régionales ou européenne (RGPD, etc) ;
- En soutien aux communes : mettre à disposition l'expertise provinciale afin d'alléger la charge des communes (mais pas leurs responsabilités) dans des matières spécifiques et bien définies ;
- Mutualisation des ressources notamment, dans les petites communes n'ayant pas de profils spécifiques.

Propositions

- Etablir un catalogue des prestations de service disponibles en PN en soutien aux communes selon les besoins réels
- Evaluer les prestations provinciales au bénéfice des communes afin de recentrer l'offre aux besoins les plus pertinents :
 - Aide à l'élaboration et à l'évaluation des PST ;
 - Centrale de marchés ;
 - Conseils pour la gestion des RH et assistance éventuelle aux jurys d'examens ;
 - Conseils RGPD ;
 - Aide à la rédaction de CSC complexes ;